

Le Monceau
1 rue Jean Novel
69100 VILLEURBANNE
Métro Charpennes
Tél. : 04 78 94 77 50
contact@actiexpert.fr
www.actiexpert.fr

Christophe LEFEVRE
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes

Raphaël WALLUT
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes

Sociétés Partenaires



CONSEIL EN FINANCES LOCALES



GESTION EXTERNALISÉE PME & TPE

MONASTERE DU CARMEL DE CHAMBERY

Fonds de dotation

**Siège social : 5, Boulevard du Lémenc
73000 CHAMBERY**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MONASTERE DU CARMEL DE CHAMBERY relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{ER} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du MONASTERE DU CARMEL DE CHAMBERY à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la trésorière.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

MONASTERE DU CARMEL DE CHAMBERY – 31/12/2025
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

ACTIEXPERT,

Représenté par Christophe LEFEVRE

FONDS DE DOTATION DU MONASTERE DU CARMEL DE CHAMBERY

ACTIF	Exercice clos le			Exercice précédent	Variation
	31/12/2025			31/12/2024	
	(12 mois)			(12 mois)	
En €	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Ecart d'acquisition	-			-	-
Immobilisations incorporelles	719 808	350 387	369 421	462 748,50	- 93 327
Immobilisations corporelles	171 109	24 573	146 536	3 725,00	142 811
Immobilisations financières					
TOTAL (I)	890 917	374 960	515 957	466 473,50	49 484
Actif circulant					
Stock marchandises					-
Clients et comptes rattachés					-
Impôts différés actif		-			-
Autres créances					-
Valeurs mobilières de placement	-	-			-
Disponibilités	32 032	-	32 032	35 627,93	- 3 596
TOTAL (II)	32 032	-	32 032	35 627,93	- 3 596
Ecart de conversion actif (V)	-	-			-
TOTAL ACTIF (0 à V)	922 949	374 960	547 989	502 101	45 888

FONDS DE DOTATION DU MONASTERE DU CARMEL DE CHAMBERY

PASSIF	Exercice clos le	Exercice précédent	Variation
	31/12/2025	31/12/2024	
	(12 mois)	(12 mois)	
En €			
Capitaux Propres			
Dotation initiale	20 000	20 000	-
Don usufruit	719 808	719 808	-
Subventions d'investissement			-
Report a nouveau débiteur	- 246 958	- 171 640	
Résultat de l'exercice	45 898	- 75 318	121 215
TOTAL (I)	538 748	492 850,04	
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Impôts différés passifs			
TOTAL (III)		-	
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 242	9 252	
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
TOTAL (IV)	9 242	9 252	
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	547 989	502 102	

FONDS DE DOTATION DU MONASTERE DU CARMEL DE CHAMBERY

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
--	--	--	-----------

En €	France	Exportations	Total	Total	
Chiffres d'affaires Nets					-

Subventions d'exploitation					-
Dons	348 633		90 760,00		257 873,00
Autres produits	-		-		-
Total des produits d'exploitation	348 633		90 760,00		257 873,00
Achats consommés			-		-
Autres achats et charges externes	148 900		34 595,29		114 305,20
Impôts, taxes et versements assimilés	12 803		11 796,00		1 007,00
Charges de personnel	24 771		25 464,71	-	694,15
Dotations aux amortissements sur immobilisations					-
Dotations aux provisions					-
Autres charges					-
Total des charges d'exploitation	186 474		71 856		114 618
RESULTAT EXPLOITATION	162 159		18 904		143 255
Autres intérêts et produits assimilés					-
Reprises sur provisions et transferts de charges					-
Différences positives de change					-
Total des produits financiers			-		-
Dotations financières aux amortissements et provisions	116 261		94 221,43		22 040
Intérêts et charges assimilées					-
Différences négatives de change					-
Total des charges financières	116 261		94 221,43		22 040
RESULTAT FINANCIER	- 116 261		- 94 221,43		- 22 040
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					-
Produits exceptionnels sur opérations en capital					-
Reprises sur provisions et transferts de charges					-
Total des produits exceptionnels			-		-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					-
Total des charges exceptionnelles			-		-
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-		-
Participation des salariés					-
Impôts sur les bénéfices					-
Total des Produits	348 633		90 760,00		257 873
Total des charges	302 735		166 077,43		302 735
RESULTAT NET	45 898		- 75 317,43		121 215

Annexes aux comptes annuels

FONDS DE DOTATION DU MONASTERE DU CARMEL DE CHAMBERY

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et en particulier au règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (« Plan Comptable Général ») dans sa version actuelle intégrant notamment les dispositions du règlement ANC 2022-06.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements des biens reçus en usufruit : ils sont amortis sur la durée de l'usufruit
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Inscription à l'actif

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique comprenant le coût d'acquisition ou de production, complété des coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et ses conditions d'exploitation. Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentant une durée d'utilisation limitée dans le temps font l'objet d'un amortissement. L'amortissement des immobilisations est calculé sur la base de leur coût d'entrée dans le patrimoine de la Société déduction faite de leur valeur résiduelle à la date de sortie prévue, sous réserve que cette dernière soit significative et déterminable dès l'origine.

Nature	Durée	Mode
Usufruit	7 – 8 ans	Linéaire
Immo corp	5 – 10 ans	Linéaire

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Changement de methode comptable :

La première application du règlement ANC 2022 - 06 constitue un changement de méthode comptable. Celui-ci modifie le PCG des sociétés pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et notamment :

- Une refonte du résultat exceptionnel (définition, présentation, etc.) ;
- La suppression de la technique des transferts de charges (compte 79) ;
- La mise à jour de la nomenclature des comptes ;
- La modernisation et réduction du nombre de modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat) ;
- La réorganisation de la partie du PCG consacrée à l'annexe.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Le fonds a reçu

- en 2021 une donation d'usufruit portant sur 100 % du capital de la SCI du Bois Renaud, sise 670 route des Gaillands 74400 CHAMONIX MONT BLANC
- en 2022 une donation d'usufruit portant sur 100 % du capital de la SCI Saint Jean, sise 5, Bd de Lemenc 73000 CHAMBERY

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Variation des fonds propres

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Dotation initiale	20 000			20 000
Donation usufruit	719 808			719 808
Report à nouveau	-171 640	75 318		-246 958
Résultat de l'exercice	-75 318	45 898	- 75 318	45 898
TOTAL	492 850	121 215	- 75 318	538 748

Compte d'emploi annuel des ressources

Emplois par destination	31/12/2025	Ressources par origine	31/12/2025
Frais de fonctionnement	161 703	Dons	348 633
Charges de personnel	24 771		
Dotation aux amortissements	116 261		
Bénéfice	45 898		
TOTAL	348 633		348 633

Le Président

Signé par :



93961D9FD23E46E...

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
-------	---	---

En €	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Ecart d'acquisition	-			-	-
Immobilisations incorporelles	719 808	350 387	369 421	462 748,50	- 93 327
Immobilisations corporelles	171 109	24 573	146 536	3 725,00	142 811
Immobilisations financières					
TOTAL (I)	890 917	374 960	515 957	466 473,50	49 484

Actif circulant					
Stock marchandises					-
Clients et comptes rattachés					-
Impôts différés actif			-		-
Autres créances					-
Valeurs mobilières de placement					-
Disponibilités	32 032		32 032	35 627,93	- 3 596
TOTAL (II)	32 032		32 032	35 627,93	- 3 596
Ecart de conversion actif (V)					-
TOTAL ACTIF (0 à V)	922 949	374 960	547 989	502 101	45 888

FONDS DE DOTATION DU MONASTERE DU CARMEL DE CHAMBERY

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
En €			
Capitaux Propres			
Dotation initiale	20 000	20 000	-
Don usufruit	719 808	719 808	-
Subventions d'investissement			-
Report a nouveau débiteur	- 246 958	- 171 640	
Résultat de l'exercice	45 898	- 75 318	121 215
TOTAL (I)	538 748	492 850,04	
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Impôts différés passifs			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts			
Découverts, concours bancaires			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 242	9 252	
Dettes fiscales et sociales	-	-	
TOTAL (IV)	9 242	9 252	
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	547 989	502 102	

	Exercice clos le	Exercice précédent	Variation
	31/12/2025	31/12/2024	
	(12 mois)	(12 mois)	

En €	France	Exportations	Total	Total	
Chiffres d'affaires Nets					-

Subventions d'exploitation				-
Dons	348 633	90 760,00		257 873,00
Autres produits	-	-		-
Total des produits d'exploitation	348 633	90 760,00		257 873,00
Achats consommés		-		-
Autres achats et charges externes	148 900	34 595,29		114 305,20
Impôts, taxes et versements assimilés	12 803	11 796,00		1 007,00
Charges de personnel	24 771	25 464,71	-	694,15
Dotations aux amortissements sur immobilisations				-
Dotations aux provisions				-
Autres charges				-
Total des charges d'exploitation	186 474	71 856		114 618
RESULTAT EXPLOITATION	162 159	18 904		143 255
Autres intérêts et produits assimilés				-
Reprises sur provisions et transferts de charges				-
Différences positives de change				-
Total des produits financiers				-
Dotations financières aux amortissements et provisions	116 261	94 221,43		22 040
Intérêts et charges assimilées				-
Différences négatives de change				-
Total des charges financières	116 261	94 221,43		22 040
RESULTAT FINANCIER	116 261	94 221,43	-	22 040
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				-
Reprises sur provisions et transferts de charges				-
Total des produits exceptionnels				-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				-
Total des charges exceptionnelles				-
RESULTAT EXCEPTIONNEL				-
Participation des salariés				-
Impôts sur les bénéfices				-
Total des Produits	348 633	90 760,00		257 873
Total des charges	302 735	166 077,43		302 735
RESULTAT NET	45 898	75 317,43	-	121 215

Annexes aux comptes annuels

FONDS DE DOTATION DU MONASTERE DU CARMEL DE CHAMBERY

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et en particulier au règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (« Plan Comptable Général ») dans sa version actuelle intégrant notamment les dispositions du règlement ANC 2022-06.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements des biens reçus en usufruit : ils sont amortis sur la durée de l'usufruit
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Inscription à l'actif

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique comprenant le coût d'acquisition ou de production, complété des coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et ses conditions d'exploitation. Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentant une durée d'utilisation limitée dans le temps font l'objet d'un amortissement. L'amortissement des immobilisations est calculé sur la base de leur coût d'entrée dans le patrimoine de la Société déduction faite de leur valeur résiduelle à la date de sortie prévue, sous réserve que cette dernière soit significative et déterminable dès l'origine.

Nature	Durée	Mode
Usufruit	7 – 8 ans	Linéaire
Immo corp	5 – 10 ans	Linéaire

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Changement de methode comptable :

La première application du règlement ANC 2022 - 06 constitue un changement de méthode comptable. Celui-ci modifie le PCG des sociétés pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et notamment :

- Une refonte du résultat exceptionnel (définition, présentation, etc.) ;
- La suppression de la technique des transferts de charges (compte 79) ;
- La mise à jour de la nomenclature des comptes ;
- La modernisation et réduction du nombre de modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat) ;
- La réorganisation de la partie du PCG consacrée à l'annexe.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Le fonds a reçu

- en 2021 une donation d'usufruit portant sur 100 % du capital de la SCI du Bois Renaud, sise 670 route des Gaillands 74400 CHAMONIX MONT BLANC
- en 2022 une donation d'usufruit portant sur 100 % du capital de la SCI Saint Jean, sise 5, Bd de Lemenc 73000 CHAMBERY

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Variation des fonds propres

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Dotation initiale	20 000			20 000
Donation usufruit	719 808			719 808
Report à nouveau	-171 640	75 318		-246 958
Résultat de l'exercice	-75 318	45 898	- 75 318	45 898
TOTAL	492 850	121 215	- 75 318	538 748

Compte d'emploi annuel des ressources

Emplois par destination	31/12/2025	Ressources par origine	31/12/2025
Frais de fonctionnement	161 703	Dons	348 633
Charges de personnel	24 771		
Dotation aux amortissements	116 261		
Benefice	45 898		
TOTAL	348 633		348 633